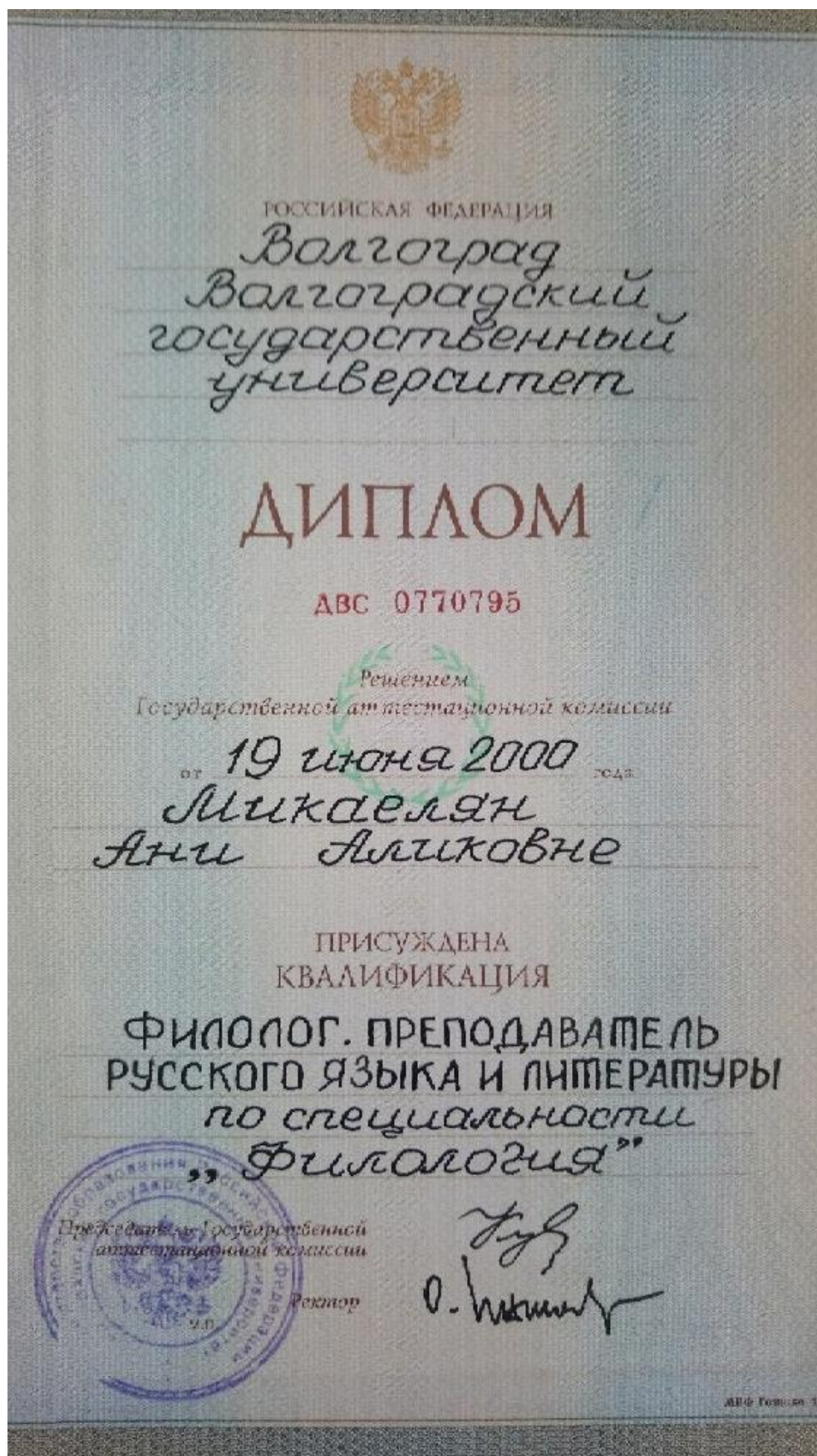


Ани Микаелян



R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE  
UNIVERSITÉ DE STRASBOURG

## MASTER

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 81-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2002-604 du 23 avril 2002 modifiant le décret n° 99-937 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de master ;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu le décret n° 2002-990 du 24 avril 2002 pris pour l'application du premier alinéa de l'article L. 613-3 et de l'article L. 612-4 du code de l'éducation et relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 août 2009 relatif à l'habilitation de l'Université de Strasbourg à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme ANI MIKAELIAN, née le 31 mai 1970 à KAPAN (ARMÉNIE), au vue de son inscription au master ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de **MASTER AKIN, LITTÉRÉS, LANGUES, MENTION ETUDES MÉDITERRANÉENNES, ORIENTALES ET SLAVES, spécialité MONDE EXTRÊME-ORIENTAL ET SLAVE (LANGUES SLAVES D'EUROPE CENTRALE)**  
*mention passable*

est délivré à **Mme ANI MIKAELIAN**

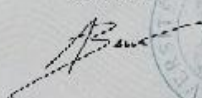
au titre de l'année universitaire 2011-2012, et confère le grade de master,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Strasbourg, le 18 janvier 2013

Le docteur

La Présidente



Alain BERETZ



La Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités



Armande Le Peller Muller



N° STRASBO 10166539